

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 12

Artikel: On est dépris !
Autor: X.Y.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Sommaire du N° du 20 mars 1915 : Les réfugiés polonais de 1833 (L. M.). — On est dé pris ! (X. Y. Z.). — Dzanyao pé vè le Turcs (Marc à Louis). — Ordonnaunce bernoise sur le négoce du tabac étranger. — Sur le pavois (M.-E. T.) (A suivre).

LES RÉFUGIÉS POLONAIS DE 1833

Le 9 mai 1833 avait lieu à Schinznach une réunion de la Société helvétique, dans le but de s'occuper de la situation faite aux Polonais chassés de leur pays par les désastres de la guerre et qui avaient peine à trouver un asile. La France et l'Allemagne ne se souciaient guère de leur faciliter les choses; au contraire, la Confédération germanique les considérait comme des suspects.

« C'est l'âme profondément émue que les membres et les hôtes de la Société helvétique, dit l'adresse de Schinznach aux grands conseils cantonaux, s'adressent à vous et invoquent le droit sacré d'hospitalité de nos pères en faveur de 400 Polonais qui, de Saignelégier, implorent un asile dans les Alpes. Nous avons vu la chute de la Pologne. Ce fut comme le coucher du soleil : triste, mais beau. Tels que nos pères à Sempach et à Morgarten, pareils aux guerriers compagnons de Léonidas, les fils héroïques de la Pologne ont combattu aux Termopyles de la civilisation européenne contre le géant du Nord, pour secouer le joug qui leur avait été imposé lors du partage de la Pologne, le plus grand crime de l'histoire moderne commis par des souverains. Ce fut en vain! car les desseins de celui qui juge les souverains et les peuples sont impénétrables; ce fut en vain! Varsovie tombe par la trahison, et les vainqueurs de Grochow, s'ils ne voulaient pas mourir comme Caton, n'eurent d'autre choix que d'aller dans les mines de la Sibérie ou de s'exiler en France. Des milliers prirent le dernier parti; car ils espéraient que la France, pour laquelle ils avaient versé leur sang dans cent batailles, et que le roi-citoyen qui, par la révolte de Varsovie, avait été préservé d'une croisade générale des potentiats, sauraient leur offrir quelque chose de mieux qu'Alger, Oporto, ou l'amnistie russe. Leur espérance les a trompés. C'est pourquoi ces pauvres guerriers, que nous vîmes passer il y a peu de mois, devant nos frontières, se trouvent de nouveau sur le sol suisse et demandent l'entrée dans un pays où il n'y a aucune loi d'exception pour les étrangers... »

La Diète fédérale, à qui les Polonais s'adressèrent, s'était déclarée incrédule, elle réserva les intentions des cantons. Berne et Vaud n'avaient pas attendu. Des comités travaillaient déjà et recueillaient des fonds. Une première liste de souscription, fermée au commencement d'avril, atteint environ fr. 300. Nous y voyons figurer M. Monnard — probablement le professeur — pour fr. 17.25, MM. les étudiants de Lausanne, pour fr. 44, le Comité patriotique de Bienné pour fr. 65.50. L'Abbaye militaire d'Yverdon vote à l'unanimité un secours

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

de fr. 80 : « elle espère que par leur hospitalité les Suisses reconnaîtront les derniers soins donnés à leurs compatriotes sur les bords glacés de la Bérésina. »

L'Assemblée de Schinznach ne comprendrait pas que les Suisses s'abstinent de faire preuve, en l'espèce, de leurs traditions hospitalières, « parce que la police soupçonneuse du grand-duché de Baden ne voit pas ces étrangers avec plaisir; parce qu'ils viennent la bourse vide; parce que leur bon droit et leur bravoure sont les seuls biens qu'aucune confiscation n'a pu leur enlever. »

Au banquet qui clôtura cette manifestation, banquet auquel assistait un Polonais, on fit, pendant les discours, une collecte qui produisit fr. 412.

La « principauté » de Neuchâtel n'avait pas vu de bon œil des réfugiés venus de Besançon et installés dans le voisinage de la Chaux-de-Fonds.

La « Confédération germanique » était intervenue auprès de la Suisse :

« La Confédération germanique, se confiant dans les lumières et les sentiments d'amitié et de voisinage de la très-louable Confédération, ne doute pas qu'elle emploiera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour obvier au préjudice que les intrigues des Polonais entrés en Suisse peuvent porter aux Etats allemands voisins, pour prévenir par là les difficultés désagréables qui en résulteraient et pour dispenser la Confédération germanique de prendre, dans le cas contraire, des mesures indispensables à sa sûreté. »

Puis, cette information de Berlin :

« L'échange de courriers avec Pétersbourg est actif; il paraît qu'on négocie pour la Belgique et la Pologne. Le cabinet de St-James doit s'être trouvé dans le cas de réclamer la nationalité promise aux Polonais dans le congrès de Vienne. On espère que ses efforts ne resteront pas sans succès; la grande animosité qui, depuis la Révolution, régnait en Russie contre la Pologne, s'est beaucoup diminuée et l'on commence à plaindre un peuple qui s'est laissé employer comme un instrument aveugle par un parti. »

Les relations entre les Grisons, le Tessin d'une part, le Tyrol et Milan d'autre part, étaient devenues difficiles, la police croyant voir un Polonois dans tout voyageur qui passait la frontière.

Sans doute, la mauvaise graine se répand partout; il y en même dans les rangs de proscrits. Quelques vifs propos furent échangés entre des Polonais et des Suisses. Un journaliste lausannois, M. Sambuc-Francillon, le même qui devait être tué en duel l'année suivante par son frère Allier, de Genève, eut des démêlés avec un certain Blumen-Krantz Zellensky. L'œuvre lausannoise de secours en faveur des Polonais ne s'en développa pas moins. Chacun y alla de son obole, même les professeurs, témoin le cours public de sténographie et de mnémotechnie de M. de Castilho donné au profit de la caisse qui centralisait les offrandes.

Des difficultés s'élèveront avec le roi de Sar-

dagne, Charles-Albert, qui se méfiait des réfugiés, mais en somme la Diète fédérale tint bon et le droit d'asile put s'exercer librement, toutes garanties étant données aux puissances qu'il n'en serait pas fait abus.

Aussi bien ne devait-on pas oublier qu'il s'agissait, comme le président de la Société helvétique le rappelait, « de descendants de ce peuple magnanime qui préserva l'Europe des invasions des Tartares et des Turcs et auquel nous sommes ainsi redevables que la croix n'ait pas dû céder au croissant... »

En février 1834, le syndic Fatio et le conseiller d'Etat Revilliod, de Genève, passent à Lausanne en se rendant à Zurich pour parlementer avec le Vorort au sujet du rapatriement des réfugiés polonais qui se trouvaient à Genève. 37 d'entre eux débarquèrent un jour à Morges où ils dinèrent. Une demi-compagnie de chasseurs de réserve les escorta militairement jusqu'à Echallens, où ils couchèrent; ils furent dirigés sur Granges et de là jusqu'à la frontière bernoise. De son côté, le gouvernement français consentit un peu plus tard à en recevoir.

Une convention était intervenue entre Berne, Vaud et Genève aux termes de laquelle les trois cantons se constituaient solidairement les protecteurs des Polonais en attendant que le Directoire fédéral eût statué sur leur sort. Les autorités zuricoises furent autorisées à livrer pendant 5 mois à Berne un secours mensuel de fr. 600 pour l'entretien des Polonais se trouvant sur sol bernois.

Une loterie fut organisée à Berne par le Comité de secours. Le tirage se fit le 28 février. M. le conseiller d'Etat de Tavel obtint le gros lot consistant en un nécessaire de voyage ayant appartenu à Napoléon et dont la valeur était, selon la taxe des experts, de fr. 2000!

L. M.

Le facétieux wattmann. — Un monsieur monte en tramway et, s'adressant au conducteur d'un ton impérieux et hautain :

— Vous me descendrez, avenue d'Ouchy n°***.

— Pardon, m'sieu, fait le conducteur; y a-t-il une porte cochère?

— Non! répond le monsieur, surpris.

— C'est dommage; sans cela j'aurais fait entrer ma voiture.

ON EST DÉPRIS!

Mon cher *Conteur*,

Il y a, aujourd'hui 18 mars, quinze jours qu'on est dépris. Le fusil est au sec, accroché très haut, dans la « chambre à papa », hors de la portée des enfants. Après avoir été toute une semaine à la bise, l'uniforme, soigneusement plié et camphré, a réintégré sa place dans la garde-robe, non loin du sac, coiffé du képi. On a repris, avec les frusques de simple pékin, le train-train d'avant la guerre. On a eu la joie de retrouver toute la maisonnée en bonne santé et en belle humeur. Le retour du soldat a été

fêté par un festin dont le plat de résistance était de la daube, accompagnée d'une de ces savoureuses salades aux jeunes pousses de dent-de-lion, comme savent les apprêter les vraies Vaudoises et qui ont un si bon arôme de premier printemps. Le nectar de l'an onze, réservé pour les grandes occasions, mettait du soleil dans les verres et dans les coeurs. Quand vinrent le café et le kirsch distillé au petit alambic, on conta sans se faire prier des histoires de la longue campagne.

Avait-on revu des soldats français ou allemands ? Il fallut décrire le service de sûreté des vingt derniers jours, qui nous mit en contact avec des fusiliers de la landwehr badoise. C'était en février. Il neigeait ou pleuvait presque continuellement. Notre section gardait les passages de l'extrême frontière. Des patrouilles de deux ou trois hommes allaient d'un poste à l'autre, jour et nuit, sur une longueur de trois kilomètres, avec ordre de tirer sur qui ne s'arrêterait pas au commandement de : « Halte ! » Aucun incident sanglant ne survint ; des deux côtés de la frontière, la population connaissait parfaitement les mesures prises.

Le territoire badois avoisinant semblait aussi paisible, aussi calme que le pays suisse. On voyait ça et là des sentinelles faire les cent pas le long des ronces artificielles, et plus loin, sur une large route, de longs convois de vivres ou de munitions, escortés par des cavaliers et qui se dirigeaient sans doute sur le front, en Haute-Alsace. Ce train d'armée défilait tous les jours, comme un fleuve intarissable ; nous n'y prenions plus garde. Sur quel point précis le conduisait-on ? Peut-être ne le savaient-ils pas plus que nous, les factionnaires allemands, qui nous saluaient de leur : « Guten Morgen ! » ou « Guten Tag ! »

Le temps aura beau s'enfuir, je les verrai toujours dans leurs grands manteaux, ces Allemands, battant de la semelle la neige et la boue ; je verrai la hutte qui était sensée servir d'abri à notre poste avancé et d'où nous entendions leurs voix quand ils examinaient les papiers des passants. On avait planté cette hutte en pleine forêt, au bord d'une charrière qui conduit sur notre sol en traversant la cour d'une ferme allemande. Elle était faite simplement de gros rameaux de sapin, de « dais », comme on dit chez nous. La pluie y filtrait ainsi qu'à travers une passoire et le vent y soufflait comme au dehors. Sur la terre humide, entre trois grosses pierres, flambait perpétuellement un feu sans lequel on n'y eût pu tenir. On réchauffait à sa flamme le rata apporté du blockhaus de la section.

Trois hommes formaient la garnison de la hutte. On les relevait toutes les quarante-huit heures. L'un d'eux, à tour de rôle, grimpait à l'observatoire perché à trente pieds de haut, sur un sapin gigantesque. Par les rafales, on y était secoué de la belle manière. Chose étonnante, nous échappâmes cependant toujours au mal de mer.

Une autre vedette se dressait à côté du blockhaus. Construite en ciment armé, celle-ci était rigide comme la justice de Berne. Elle dominait une contrée dont les collines boisées ondulaient joliment et au delà desquelles s'étend le pays où gronde le canon et où monte la fumée des incendies.

Quant au blockhaus lui-même, c'était une demeure mirifique. Nous l'appelions le « palace ». Il valait pour nous tous les hôtels de Montreux. Monté en troncs d'arbres non écorcés et aux interstices calfeutrés de mousse, il se confondait si bien avec la roche du Jura, qu'on le distinguait difficilement à plus de deux cents mètres. Quarante hommes y étaient à l'aise. Chacun avait sa paillasse et deux chaude couvertures de laine, ce qui, pour des soldats, est le comble du luxe. Les tables s'y rabattaient

contre les parois. A l'un des angles fonctionnait, en guise de chauffage central, le foyer à Bidon. Bidon était le petit nom de notre gros réjoui de cuisinier ; il lui venait de la forme de sa panse. Ce maître-queue possédait une belle voix de baryton et savait par cœur la musique d'un tas d'opéras. Tout en chantant *La Traviata*, *La Fille de Mme Angot* ou encore les airs du *Festival vaudois*, il nous servait des potages d'un moelleux incomparable, des ragouts à faire croire que le bœuf fédéral était tout en filet, et des pommes de terre qu'il accommodait de trente-six façons, à la française aussi bien qu'à l'italienne. Notre chef de section prétendait qu'à ce régime-là, nous allions tous gagner la goutte ; mais il s'en pourléchait aussi bien que le dernier de ses subordonnés.

Ici, je t'entends, mon cher *Conteur*, demander avec quoi nous arrosions notre menu de guerre. Hélas ! la pinte la plus proche était à deux lieues trois-quarts. Aussi n'avions-nous que l'eau d'un minuscule affluent de la Birse. Mais, au dire de Bidon, elle marquait entre 97 et 98 degrés à la sonde Echslé. Ce fut sans doute la raison pour laquelle plusieurs d'entre nous pratiquèrent une forme toute nouvelle de l'abstinence. A eux, comme à leurs camarades qui bravaient le danger de l'hydropisie, la pipe et le jass offraient d'ailleurs maintes compensations. Que de bonnes parties de cartes jouées ainsi dans la chaude atmosphère parfumée de tous les tabacs de Vevey, de Payerne, de Grandson, de Boncourt, de Hollande, de l'Orient, de la Régie française !

Heureuse influence des plaisirs du blockhaus, jamais on ne vit telle discipline, ni tel entraînement dans les marches, les exercices de combat, les rondes de nuit, les corvées les moins agréables. Notre excellent chef fut complimenté par un colonel du grand état-major général, un colonel de langue allemande, dont la sévérité est cependant légendaire.

De la frontière, nous avions gagné à pied le canton de Vaud en passant par la grosse bourgade bernoise où nous vécûmes pendant trois mois au milieu de la plus accueillante des populations. Elle nous reçut de nouveau de son mieux. Trois de mes frères d'armes et moi, nous fûmes invités à dîner chez une bonne vieille qui nous avait soignés en vraie mère, mettant sa meilleure chambre à notre disposition, lavant et ravaudant notre linge, séchant à son poêle, toutes les nuits, nos vareuses et nos capotes trempées par la pluie ou par des brumes qui peuvent soutenir honorablement la comparaison avec le brouillard londonien.

Et maintenant, on est là, au milieu des siens, à se remémorer les souvenirs de sept mois de vie des camps. Oubliées, les fatigues et les petites misères. On ne pense qu'aux douces choses. Nous rappelleront-on sur pied de guerre ? Sera-ce dans deux mois, dans trois ? Peu importe. La patrie sait qu'elle peut compter sur nous. Mais, pour le quart d'heure, on ne se préoccupe pas trop du service à faire encore : on est dépris !

Ton vieil ami,
X. Y. Z.

DZANLIAO PÈ VÈ LÈ TURCS

CLLI Iodi à Noé l'étais tellement marchand de dzanlye qu'on l'ai avai bailli le nom sobriquet de Dzanyao. Dza, quand l'allâve à l'école, lo régent l'ai désai : « Iodi, te ne sari bon que po deintiste ao bin charlatan ». L'é vegni ne l'on ne l'autre, la z'u bin mé de tchance que tot cein.

On coup sti tsautain passâ, l'arreve ao velâdzô, pè vè midzo, on monsu que l'avai met on boujet rodzo avoué on puchéint moutset. Le vint ao cabaret et ie dit dinse ao carbatier : « Cougnatrâvo on hommo que pouesse on bocon

écrire, mà que satse bin einveintâ, que sâi mameint on bocon dzanlião. L'ein arf fauta », Crac, mon carbatier peinse à Iodi à Noé et l'einvoyé querî. Adon lo monsu lâi fa :

— Ie su on monsu de pè Constantinople. Lo surtan vao fère la guerra à z'Anglais et vao être d'obedzi d'einvoyé, oquie à papâ quand lâi arâ onna défrepena. Porrâi-vo veni po écrire cliau lettre qu'on lau dit dâi communiqué. Vo sarà bin payé et on vo baillerâ assein on'harem.

Peinsâ-vo vâ se Dzanião l'étais conteint de fère cliau z'écetroure et principalameint d'avâcli l'harem. N'a pas faitu pi onna menuta po que diese oï et lovaiteé avoué cli Turc parti po Constantinople.

Lé dan clli Iodi que que fâ lè communiqué po le Turc, et l'autr'hâ m'a einvoyé cosse que m'a de que l'étais po lo *Conteu*. Ein lo bin remacheint.

« *La guerra pè lè Dardanelle*. Lè z'Anglais sant vegnâi po no bombardâ avoué onna pétâie de liquiette, de barquette, mameint de naviot que l'ant dâi canon. No z'ant accouilhî quasus on mellion de balle, d'obus de boulet que cein fasâi on tapâdzô à épouâiri lë soriaud. Mâ no z'anti manquâ et on lè z'adtsigâ souettâ, que sat coups que l'ant attrapâ :

Lo premi de cliau sat, l'è onna balla que l'è arrêvâie juste dein lo mor de ion de noutrè z'intrepido sordat, quemet se l'étais accouliâte pè on mousse. N'a z'u qu'à la crêchi et tot l'étais de.

La seconda balla l'a fenameint tsequâ ion dâi pe terriblio gaillâ que l'avai justameint on einver, et que cein l'a fê chautâ sein lâi fère onna brequa de mau. On autre balla l'è arrêvâie ve on gard'habit qu'onna cosandaire tegnâi po lâfère onna botenira ; lâi a fê justo lo perte iô failâli.

Onna quatrième s'è abotcha contre on get de noutron crâno générât, mâ, quemet l'avai me dâi lenette, n'a rein z'u de mau.

Lo cinquième que l'è on obus que lâi diant cherapnelle l'è tsesâ pè la tseménâ dessu lo boudau foiy qu'onna fenna l'avai préparâ po fère son petit-goutâ et lâi a met lo fu. La fenna lâdinse pas z'u fulta de l'allumâ et l'ein a èta binaise.

L'avant derrâ, que l'è on boulet, l'a tellameint ètais ein dévant et ein derrâ que l'a foichèrâ on carro de courti qu'on voliâve justameint foichèrâ.

Lo satiémo, on boulet assebin, l'a èta onna fère tiurie. Noutron caporat l'étais ein train de fère on perte à z'on lan po betâ su lo W. C. de la troppa. Lo boulet l'è arrêvâ et lâi a fê lo pertjusto lo grantian que failâi et qu'on pas mi fère.

On s'è redzoie po quand cliau z'Anglais revindrant no bombardâ. Cein no fâ pas mé de mai que de la moqua de matou ».

Lo secretéro : Iodi à Noé.

Ora vo vâide que la guerra l'a dau bon.

MARC A LOUIS.

ORDONNANCE BENOISE

sur le négoce du tabac étranger.

Un de nosabonnés, à qui nous en exprimons notre reconnaissance, veut bien nous adresser copie du document que voici, auquel l'institution du monopole ou d'un impôt sur le tabac donne un regaln d'actualité.

Ayant appris avec un vif déplaisir, de notre commission des tabacs, que notre mandat pour l'avancement et soutien de la plantation et des fabriques de tabacs n'était plus observé et l'on jetait ainsi, tant ouvertement qu'en cachette dans notre pays, quantité de tabacs étrangers, à ces causes, nous avons résolu d'empêcher peu à peu l'entrée du tabac étranger pour prévenir la sortie de l'argent, et par contre d'avancer fortement la plantation et le débit du tabac dans ce pays. C'est pourquoi nous avertissons très sérieusement tous et un chacun de ne pas am-